

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Cyril Aellen, Yvan Zweifel, Jean Romain, Natacha Buffet-Desfayes, Delphine Bachmann, Jacques Blondin, Murat-Julian Alder, Francine de Planta, Céline Zuber-Roy, Alexis Barbey, Helena Rigotti, Beatriz de Candolle, Pierre Nicollier, Diane Barbier-Mueller, Jean-Pierre Pasquier, Fabienne Monbaron, Claude Bocquet, Jean-Marc Guinchard, Joëlle Fiss, Patricia Bidaux, Alexandre de Senarclens, Souheil Sayegh, Jean-Charles Lathion, Pierre Conne, Jean-Luc Forni, Véronique Kämpfen, François Wolfisberg, Vincent Subilia, Serge Hiltpold, Philippe Morel, Patrick Malek-Asghar, Jacques Béné

Date de dépôt : 25 janvier 2021

Proposition de motion

Mettons en place les conditions nécessaires à un avenir prometteur pour nos acteurs culturels et nos lieux de loisirs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les restrictions actuellement en vigueur selon l’ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l’épidémie de COVID-19 en situation particulière du 19 juin 2020¹ ;
- les mesures prises par la Confédération en date du 13 janvier 2021, qui restreignent les activités de loisirs et des acteurs culturels au moins jusqu’au 28 février ;
- le doute quant à la reprise possible des activités culturelles et de loisirs après cette date ;
- le temps de vaccination à long terme n’assurant pas une reprise de ces activités avant l’été ;

¹ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20201774/index.html>

- la précarité financière dans laquelle se retrouvent lesdits acteurs culturels et lieux de loisirs faute de pouvoir exercer librement leurs activités ;
- le désœuvrement d'un secteur qui a besoin de s'exprimer pour maintenir un haut niveau de prestation ;
- la perte de lien social dans la population à défaut de pouvoir participer aux différentes manifestations culturelles de notre canton ;
- la difficulté de mettre en place des expériences culturelles en ligne et les mauvaises conditions dans lesquelles elles ont lieu ;
- l'expérience sous contrôle médical menée par les autorités de la ville de Barcelone² ;
- le choix, concluant, des autorités espagnoles, par exemple, qui ont ouvert certains musées et l'opéra de Madrid en limitant la jauge à 65% de la capacité de chaque secteur et en instaurant un strict protocole d'hygiène et de sécurité³ ;
- la volonté des autorités françaises de procéder à une telle expérience⁴ ;
- les moyens sanitaires disponibles pour mener une telle expérience ;
- le besoin de donner un objectif à moyen terme pour tous les acteurs culturels et les lieux de loisirs contraints provisoirement à la fermeture ;
- la possibilité d'organiser à moyen terme les festivals et activités culturelles de l'été, sans lesquels Genève perdrait en attrait,

invite le Conseil d'Etat

- à obtenir des autorités fédérales l'autorisation de mettre en place des projets pilotes permettant la réouverture des lieux de loisirs et le déroulement des activités du secteur culturel, notamment de :
 - lancer un appel aux volontaires de sorte à constituer un panel représentatif de la population ;
 - se mettre en contact avec les acteurs culturels motivés par une telle démarche ;

² https://www.rtbf.be/info/societe/detail_espagne-a-barcelone-l-experience-pilote-d-un-concert-a-l-ere-du-coronavirus-est-un-succes-aucune-contamination?id=10669531

³ https://www.esmadrid.com/fr/information-touristique/teatro-real?utm_referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F

⁴ https://www.huffingtonpost.fr/entry/roselyne-bachelot-etudie-avec-beaucoup-de-soin-le-concert-test-a-barcelone_fr_5ff873b1c5b65671988511a3

- sélectionner des salles permettant la tenue d'événements publics (concerts, théâtre, danse,...) ;
- mettre en place un plan de protection adéquat comprenant, par exemple, des masques FFP2, des tests rapides, des contrôles à l'entrée, du gel hydroalcoolique, un traçage des contacts, une ventilation adéquate, ainsi qu'une mesure du taux de CO₂ et d'aérosols⁵ ;
- ouvrir certains musées moyennant un strict protocole d'hygiène et de sécurité ;
- faire tester les volontaires présents à ce projet pilote dans un délai de 10 jours ;
- à produire un rapport sur la tenue de ce projet pilote ;
- à examiner et permettre la tenue d'événements similaires le plus rapidement possible ;
- à permettre aussitôt que possible la tenue d'activités culturelles et de loisirs en plein air, moyennant un plan de protection adéquat.

⁵ <https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/heidwiller-les-eleves-surveillent-le-virus-grace-a-un-capteur-de-co2-1610370536>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les acteurs culturels figurent parmi les sinistrés de cette pandémie. Nonobstant une reprise partielle de leurs activités durant l'été et le début de l'automne 2020, ils ont actuellement cumulé une fermeture de près de 7 mois sur une année. C'est intenable !

Si d'aucuns ont opté pour une pratique en ligne via les outils de vidéoconférence, il n'en demeure pas moins que cela ne leur assure pas une rentabilité adéquate. De plus, le lien social entre acteurs culturels et public est mis à mal. Se pose en outre la question de savoir si Genève sera devenue, à l'été 2021, un désert culturel, dans la mesure où l'ensemble des festivals et de l'offre culturelle habituellement présente durant les beaux jours ne pourra être au rendez-vous. Enfin, le manque de prévisions freine les acteurs culturels à s'investir pleinement dans l'organisation de tels événements.

Pour pallier ces difficultés, la ville de Barcelone a lancé une expérience pilote : il s'agit de rendre possible la tenue d'événements publics de grande ampleur dans un lieu clos. Une équipe a mis sur pied un concert rassemblant 463 personnes sous la supervision médicale du Centre de recherche sur le sida et les maladies infectieuses. Un plan de protection avec tests rapides à l'entrée et tests sous un délai de 10 jours à la sortie a été mis en place. Cette expérience s'est avérée une réussite, car elle a permis d'évaluer les effets sur la transmission du virus lors d'un rassemblement de grande ampleur sans possibilité de distance sociale, mais avec des éléments de protection auxiliaires. Ce fut concluant.

Les autorités et les acteurs culturels français ont aussitôt manifesté leur intérêt pour l'organisation d'un rassemblement sur les mêmes bases de protection.

Par ailleurs, à Madrid, certains musées sont désormais ouverts moyennant le respect de protocoles stricts, et il en va de même de l'opéra. Pour ce faire, il a notamment été mis en place :

- un tapis désinfectant ;
- du gel hydroalcoolique ;
- une mise à disposition de masques et prise de température à toutes les entrées ;
- une limitation des déplacements à l'intérieur de la salle ;

- un aménagement de nouvelles toilettes et de comptoirs afin d'éviter les attroupements ;
- le nettoyage permanent de tous les espaces communs (toilettes, escaliers, comptoirs, etc.) ;
- une entrée et une sortie échelonnées du public ;
- une assistance permanente et individuelle du personnel aux spectateurs ;
- un service médical d'assistance durant les représentations.

Genève a aussi la possibilité d'organiser de pareils projets pilotes. Cela serait un moyen de permettre à ses acteurs culturels un redémarrage progressif, en validant des conceptions de protection novatrices permettant à la population et au secteur culturel de renouer un lien social souhaitable.

On notera que les auteurs de cette proposition de motion ont inclus la mesure de la qualité de l'air qui permet de réguler la ventilation de manière adéquate pour lutter contre les éventuels aérosols, accélérateurs de transmission du COVID-19. Grâce à ce moyen novateur, la protection n'en serait que plus fiable et la réussite d'un tel projet manifeste.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver bon accueil à la présente proposition.